

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

## N° SG 2025-637

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise CONRAUD DOYE (Moulin en Bessin) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint-Loup à l'occasion de travaux Impasse Prud'Homme.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du mercredi 03 septembre au vendredi 26 septembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – Le stationnement de tous les véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit du mercredi 03 septembre au vendredi 26 septembre 2025 :

- Rue Saint-Loup, sur 2 emplacements de stationnement.
- Article 2 <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CONRAUD DOYE.
- Article 3 Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.
- Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A l'Hôtel de Ville, le vingt-huit août deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation Patrick CREVEL Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

